



PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 23 décembre 2025

Membres titulaires présents : 6

MMES BEVIERE et LEVEQUE, MM. BERTHELOT, DUFOUR, GUERINET et ROUSSEAU.

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Patrick GUERINET

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du Comité syndical du 27 mars 2025 ;
- Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) :
 - . présentation du projet de contrat 2026-2030
 - . validation du projet et demande de financements auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et des collectivités maîtres d'ouvrage des démarches d'AAC ;
- Avis sur le projet de PLUi de la CC de la Plaine du Nord Loiret ;
- Avis sur la modification du PLU de Pithiviers ;
- Avis sur le projet de PLU de la commune du Malesherbois ;
- Calendrier prévisionnel des réunions du 1^{er} semestre 2026 ;
- Affaires diverses.

Mme BEVIERE rappelle que le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du Comité syndical du 18 décembre 2026, celui-ci, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, délibèrera, quel que soit le nombre des membres présents, lors de la séance de ce jour. L'ordre du jour est strictement identique à celui du Comité syndical initial du 18 décembre.

La Présidente accueille les élus et remercie Mme BOURON, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de sa présence.

Compte rendu du Comité syndical du 27 mars 2025

Mme BEVIERE rappelle les points principaux du dernier Comité syndical :

- Examen et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2024 et affectation des résultats.
- Vote du budget 2025 et du montant de la participation des EPCI membres.
- Choix du bureau d'études pour la révision du SCoT et demandes de subvention auprès de l'Etat via la DGD urbanisme 2025.
- Bilan à mi-parcours du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2022-2028.
- Convention cadre Natura 2000.

Ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) : présentation du projet de contrat 2026-2030

Mme BEVIERE présente Sirella CHAMOREAU, l'animatrice du CTEC avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et lui donne la parole.

Elle rappelle que le CTEC est un outil de planification territoriale, qui permet de coordonner, amplifier et contractualiser l'ensemble des actions locales en faveur de la ressource en eau et de l'adaptation au changement climatique.

Il concerne les enjeux relatifs à l'eau potable, et il est porté par le PETR.

Le CTEC concerne les AAC d'Aulnay-la-Rivière, Coudray, Marsainvilliers, Pithiviers, Puiseaux.

Les actions liées aux enjeux « milieux aquatiques », « zones humides » ou « gestion des cours d'eau » etc. sont portées par les syndicats de rivière, le SMORE ou le SIARJA.

Elle rappelle ensuite le contenu du CTEC, la gouvernance et l'historique des démarches, avec un focus sur les pollutions aux nitrates dans les 5 AAC. Aulnay-la-Rivière : dépassements constants depuis 2014-2015, Marsainvilliers : dépassements réguliers depuis 2018 et Pithiviers : dépassements réguliers depuis 2015, avec des pics en 2017, 2019 et 2023.

La cartographie des 5 AAC montre la superposition des périmètres (sauf Puiseaux), ce qui renforce la pertinence d'une animation mutualisée.

Les liens entre les programmes d'actions des AAC, les stratégies des EPCI (réseaux AEP, ANC, milieux aquatiques) et le CTEC sont explicités.

Par ailleurs, le CTEC est un préalable obligatoire pour que les collectivités aient accès aux financements de l'AESN sur les interconnexions ou les nouvelles ressources.

Le programme prévisionnel du CTEC 2026-2030, scindé en 5 enjeux, est le suivant :

Enjeu A : Protéger durablement les captages. Objectif : Sécuriser durablement la qualité des eaux brutes destinées à l'alimentation en eau potable.

Enjeu B : Préserver la ressource en eau des pollutions diffuses. Volet agricole. Objectif : Réduire durablement les pollutions diffuses pour limiter le recours aux traitements de potabilisation.

Volet non agricole. Objectif : Limiter l'impact des pressions urbaines, domestiques et industrielles sur les AAC.

Enjeu C : Atténuer et anticiper les effets du changement climatique. Objectif : Adapter les pratiques agricoles et renforcer la résilience des Aires d'Alimentation de Captage (AAC) face aux aléas climatiques.

Enjeu D : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable. Objectif : Assurer l'adhésion durable des élus, usagers et acteurs économiques.

Enjeu E : Communiquer et sensibiliser sur la thématique « Eau et Climat ». Objectif : Appréhension complète des enjeux par les acteurs du milieu.

Sur le plan financier, les montants de travaux sont estimés à 2 062 000 €, répartis entre le PETR, la CCDP et la CCPG.

Mme BEVIERE remercie Sirella de cette présentation.

Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) : validation du projet et demande de financements auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et des collectivités maîtres d'ouvrage des démarches d'AAC

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Avis sur le projet de PLUi de la CC de la Plaine du Nord Loiret

Mme BEVIERE passe la parole à David VOYER, qui présente les points principaux du projet de PLUi, notamment les thèmes du foncier, de l'habitat et du développement économique.

Quelques chiffres clés.

Consommation de 35,7 ha entre 2011 et 2021 et 5,8 ha entre 2021 et 2024, soit 41,5 ha (données CEREMA). Cela induit une possibilité de consommation de 1,7 ha/an, tous usages confondus jusqu'en décembre 2030.

19,2 ha consommés pour l'habitat (46,2%).

12,5 ha consommés pour les activités économiques (30,2%) – Boisseaux non pris en compte à 100%.

6,6 ha consommés pour les infrastructures (15,9%).

3,2 ha consommés pour d'autres usages (7,7%).

Le scénario de croissance démographique retenu est de 0,25%/an, soit l'atteinte de 7 080 habitants en 2035.

Besoin de 290 logements, dont 225 logements neufs ; dans les communes rurales, besoin de 18,8 ha maximum (densité de 12 lgts/ha).

170 logements vacants ont été identifiés in situ par les élus.

13,1 ha pourraient être mobilisés pour répondre aux besoins en logements via le taux de rétention foncière.

Le besoin net serait donc de 5,7 ha pour répondre aux besoins en logements.

23,9 ha de gisements fonciers existants ont été repérés au sein des villages et hameaux pour l'habitat et les activités économiques.

25,6 ha ont été consommés depuis 10 ans pour la construction neuve à vocation économique ou infrastructurelle.

Le PLUi ambitionne d'atteindre un objectif de réduction de 60% des consommations foncières nouvelles, soit 10,8 ha.

Tous usages confondus, d'ici 2035, 29,6 ha seraient à mobiliser, soit une diminution de 17% par rapport à la période 2011-2021, soit 2,96 ha/an.

L'armature territoriale se divise en 4 niveaux :

Bourgs,

Villages de frange et pôles d'emploi,

Villages chefs-lieux,

Hameaux.

Les hameaux et villages secondaires s'inscrivent dans une logique de maintien de l'existant avec construction uniquement en dents creuses.

La hiérarchisation des équipements respecte la logique du SCoT.

Le PADD prévoit l'implantation préférentielle des équipements dans les zones urbaines constituées, et dans les bourgs et villages chefs-lieux.

Concentration des logements dans les bourgs et villages-franges ayant les services.

Quelques cartographies sont ensuite présentées (Trame verte et bleue, population, armature économique, consommation foncière).

Enfin, les Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles sont présentées. 10 OAP sectorielles à destination des logements, 1 OAP « patrimoine », 1 OAP « corridors écologiques » (3 secteurs) et 1 OAP « franges rurales ». Cette dernière vise à garantir un espace de transition paysagère entre les espaces agricoles et les espaces urbanisés.

Mme BEVIERE le remercie de cette présentation. Compte-tenu de la teneur du dossier, il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de PLUi.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Avis sur la modification du PLU de Pithiviers

Mme BEVIERE repasse la parole à David VOYER, qui présente les points principaux du projet de modification simplifiée n°1 du PLU.

Il s'agit surtout de modifications ou de corrections d'erreurs graphiques. Toutes sont à l'échelle parcellaire, soit une échelle plus fine que celle du SCoT.

Emplacement réservé n°10 : tracé modifié pour suivre l'alignement de la voie. Réduction de l'emplacement réservé de 178m² à 87 m².

Emplacement réservé n°13 : suppression de l'emplacement réservé car il est devenu inutile.

Adaptations réglementaires diverses : report des marges de recul liées aux routes à grande circulation. Marge portée à 75 m de part et d'autre de l'axe.

OAP Croix Falaise : correction d'une erreur matérielle.

OAP Bardy et vallée de Madame Lepage : modification du mode d'aménagement. Désormais, urbanisation au fur et à mesure, et non plus avec vue d'ensemble.

OAP Faubourg de Paris : correction d'une erreur matérielle (document graphique) qui portait à confusion. Ajustement au périmètre réel de l'OAP.

OAP Montgrippet : Suppression du nombre de logements sociaux à réaliser. Désormais, demande de production de 30% au minimum, ce qui peut permettre de réaliser plus de logements sociaux.

Mme BEVIERE le remercie de cette présentation. Compte-tenu des modifications présentées, il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de modification simplifiée n°1 du PLU.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Avis sur le projet de PLU de la commune du Malesherbois

Mme BEVIERE indique que le projet pose plusieurs difficultés, au regard du SCoT. Elles vont être expliquées. Elle redonne la parole à David VOYER, qui présente notamment les thèmes du foncier, de l'habitat et du développement économique.

En introduction, plusieurs cartographies sont présentées (Trame verte et bleue, armature territoriale et armature économique). Quelques chiffres clés.

Le projet de PLU prévoit une croissance démographique de 0,35%/an, soit 8 406 habitants en 2035.

Maintien des populations actuelles.

Besoin de 422 logements, dont 184 pour la seule réponse à la croissance démographique.

97 logements ont déjà été réalisés entre 2021 et 2024, soit un besoin réel de 325 logements à horizon 2035.

19,8 ha au total sont envisagés pour l'habitat et les équipements : 6,4 ha en densification, 5,5 ha en dents creuses, 1 ha en division parcellaire, 4 ha en extension et 2,9 ha pour « équipement ».

Les différentes OAP sont ensuite présentées.

OAP HABITAT « La Rue des Jardins » à Malesherbes.

OAP HABITAT « Le Bourg » à Mainvilliers.

OAP HABITAT « Le Bourg » à Orveau-Bellesauve.

OAP HABITAT « Les Jardins de Cassini » à Coudray.

OAP ACTIVITES « Vallée de Fréau » à Malesherbes.

Cette Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP) dédiée à l'activité économique justifie 5 secteurs de compensation, qui sont examinés juste après. Le besoin compensatoire est estimé à 5,89 ha. Les 5 OAP en prévoient 6,994 (La Vallée du Petit Bois, Vallée du Filay, Bas de la justice, La roche aux lièvres et carrière et Moulin à vent).

Il est ici souligné l'importance de garantir leur réalisation, car ce foncier ne peut être consommé sans « contrainte ».

La chênaie au sud est impactée : destruction par emprise (6 ha environ). Le boisement est un réservoir de biodiversité à enjeu moyen. L'incidence résiduelle probable sur cet habitat est moyenne à forte.

Ces 5 espaces de compensation liés à l'OAP de la Vallée de Fréau ont été travaillées avec le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN), l'animation Natura 2000 et la CCPG.

1,105 ha à traiter sur le site de la vallée de Petit Bois ;

0,77 ha à traiter sur le site du Bas de la Justice ;

0,78 ha à traiter sur le site de la Vallée de Filay ;

0,30 ha à traiter sur le site de la Roche aux lièvres et carrière ;

5,039 ha à traiter sur le site du Moulin à vent.

Les actions envisagées sur ces sites sont les suivantes : restauration de pelouses calcicoles, de chênaie-charmaie, pâturage, débroussaillage avec export, arrachage des ligneux avec export, étrépage superficiel, gestion par fauche tardive...

Mme BEVIERE le remercie de cette présentation.

Mme BOURON relate la réunion qui s'est tenue entre la DDT du Loiret et les élus du Malesherbois sur le sujet. La DDT du Loiret émet un avis défavorable au projet de PLU, et demande que plusieurs points soient revus. Cela nécessite un travail complémentaire de la part de la collectivité, mais des solutions techniques ont été proposées et présentées par la DDT, comme par exemple la non prise en compte de consommation foncière liée à des espaces pollués.

Compte tenu du projet de PLU, il est proposé d'émettre un avis favorable, sous réserve de la prise en compte des remarques et recommandations suivantes :

L'item « habitat » prévoit une consommation d'espaces supérieure au SCoT, ce qui sous-entendra un ralentissement dans les villages dans les 10 années suivantes.

Mais dont 7 ha « logement » et 2 ha « équipement » pour Malesherbes, ce qui va dans le sens du SCoT.

Remarque sur l'OAP Rue des Jardins. Aménagements supprimant des espaces boisés et en proximité de zone PPRI. Le PETR souligne le risque inondation. Cette OAP pour 3,4 ha en zone humide, nécessitera une compensation.

L'item « stratégie économique » prévoit une consommation de foncier au-delà du SCoT (+4,4 ha), mais va dans le sens du SCoT, en privilégiant la ville pôle de Malesherbes.

La Zone industrielle de Malesherbes est prévue sur 37,7 ha en projet en extension + 8,2 ha en densification, soit 45,9 ha au total. Le SCoT prévoyait 41 ha.

Item « incidences du projet sur l'environnement ».

Consommation d'ENAF de 58,7 ha, dont 45,4 ha d'activités économiques et 10,4 ha à vocation d'habitation.

Cette consommation reste supérieure à l'objectif de réduction de la consommation foncière pour les 10 prochaines années (sur la base de celle observée entre 2011 et 2021) de la Loi Climat et résilience.

20 hectares (p. 16 Résumé non technique) de réservoirs de biodiversité de milieux boisés pourraient être impactés (destruction), sur le secteur AUX de la vallée de Fréau (cf. OAP sectorielle Vallée de Fréau - scénario 2 ») qui présente des enjeux liés aux milieux calcaires (habitats et corridors écologiques).

Le besoin compensatoire a été estimé à 5,89 ha.

Le projet de PLU prévoit un total de 6,994 ha, soit un peu plus que l'estimation.

Recommandation : il convient de s'assurer de la maîtrise foncière sur les 5 sites de compensation, bien que le PADD mentionne « et il est demandé aux porteurs de projet s'installant sur le secteur de Fréau de se rapprocher de la commune et de s'appuyer sur cette OAP thématique pour définir leur compensation ».

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Calendrier prévisionnel des réunions du 1^{er} semestre 2026

Afin de s'assurer de la présence d'un maximum d'élus aux prochaines réunions, et anticiper des agendas chargés en raison des élections municipales en mars prochain, plusieurs dates sont calées :

Le Comité syndical du jeudi 22 janvier se tiendra à 17h30 à la salle des fêtes de Yèvre-la-Ville. Il aura pour objet le rapport et le débat d'Orientations Budgétaires.

Le Comité syndical du vendredi 13 février se tiendra à 17h30 à la salle des fêtes de Chambon-la-Forêt. Il aura pour objet le budget 2026.

Il n'y aura pas de Bureau en amont de ces 2 comités.

Le COPIL SCoT élargi aux PPA se tiendra le 2 février à 13h30, à la salle culturelle de Sermaises.

Les élections au PETR se tiendront le 21 mai, soit la veille de la date limite imposée par les textes, pour se garantir d'obtenir toutes les informations concernant les élus communautaires à convoquer en amont.

Le Bureau post élection pourrait se tenir le 11 juin. Date à confirmer avec les nouveaux élus.

Affaires diverses

- Démission de Didier EUVRARD.

Mme BEVIERE fait état du mail reçu de M. EUVRARD, adjoint à la commune d'Augerville-la-Rivière et élu communautaire de la CCPG. Ce dernier, démissionnant de son poste d'adjoint, ne peut donc plus être délégué au PETR.

- Recrutements.

Mme BEVIERE indique qu'Océane DIF prendra ses fonctions de Cheffe de projet Développement Durable et SCoT le 5 janvier.

Pour le poste d'animatrice du programme LEADER, Laura MURIEL prendra ses fonctions le 2 février.

Pour la CLE du SAGE Nappe de Beauce, Babacar KANDJI prendra ses fonctions mi-janvier. Il a été recruté par l'EPAGE du Bassin du Loing et travaillera en binôme avec Nina.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 15h, après avoir souhaité de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Patrick GUERINET

Monique BEVIERE